

LE RETABLE DE SAINT-GRÉGOIRE DE NICOLET ET LE PROBLÈME DE LA CONTRAINTE ARCHITECTURALE DANS LES ENSEMBLES SCULPTÉS QUÉBÉCOIS

Lorsque nous examinons une décoration d'église, nous prenons pour acquis que cette dernière suit l'évolution autant de l'édifice qui l'abrite que celle de la mentalité de la population qui la paie. La décoration, selon cet énoncé, ne peut être conçue qu'après la construction de la structure de l'église. Les ajouts postérieurs deviennent ainsi l'expression du réajustement au goût du jour de la part d'une population locale. Cette démarche logique devient la constante dans la majorité de nos intérieurs religieux anciens.

Cependant, un certain phénomène de déplacement d'éléments de décors, surtout sensible au XIX^e siècle, nous incite à nous poser des questions sur la réalité d'une telle démarche. L'ouverture de nouvelles paroisses dans l'arrière-pays a amené les paroisses anciennes à se départir de certaines pièces de mobiliers «démodées» au profit de ces nouvelles églises de colonisation. Les églises de Sainte-Lucie de Doncaster¹ et de Notre-Dame de la Merci² dans les pays d'en haut, ont été meublées de cette façon et ceci à l'époque relativement récente du tournant du siècle. Physiquement, l'allure de ces églises déconcerte. Dans un ensemble très fin XIX^e, se retrouvent les vestiges anachroniques du XVIII^e siècle. Pensons également au célèbre tabernacle des Récollets de Trois-Rivières conservé dans la sacristie de l'église néo-gothique de Saint-Maurice³. Ces différents exemples sont classiques en ce sens que les éléments déplacés ne sont en fait que des pièces de mobilier facilement transportables. Le cas qui nous intéresse s'éloigne de cette constante par l'importance de l'élément déplacé. À Saint-Grégoire de Nicolet, il n'est pas seulement question du déplacement d'un tabernacle⁴ mais d'un retable complet (fig. 1).

Lorsqu'en 1802, Monsieur Noiseux, grand vicaire des Trois-Rivières soumet à l'évêque de Québec son plan pour l'église de Saint-Grégoire, il reprend en gros le plan de l'église de Boucherville⁵, construite l'année précédente. Suivant ce plan appelé couramment «plan Conefroy» du nom du curé de Boucherville, l'église se présente comme un édifice à transept terminé par un chœur semi-circulaire. À l'arrière de ce chœur se greffe une sacristie. Lors de sa construction en 1803⁶, le chœur de Saint-Grégoire est semi-circulaire. Or de nos jours, le retable principal qui s'y trouve est plat. Il apparaît donc comme certain que l'on n'envisage aucunement l'insertion d'un retable plat dans ce chœur, du moins à cette époque (1803). Jusqu'à ce moment la construction de l'église de

Saint-Grégoire suit la démarche traditionnelle que nous avons décrite précédemment.

De 1803 à 1805, Louis Bouillereau dit Comtois termine la maçonnerie de l'église⁷. En 1805, l'église est rendue au culte avec l'installation des bancs⁸ et d'un autel de fortune. L'église est bénie le 12 février 1806⁹. Le 3 août 1806, les marguilliers approchent le peintre Louis Dulongpré pour l'exécution de trois tableaux¹⁰. Au cours de cette même année, Alexis Blais et Pierre Cormier construisent la voûte de l'église¹¹. L'on peut dire que jusqu'à 1808 la démarche adoptée par la fabrique est classique et ressemble à celle de toutes les fabriques de ce début de XIX^e siècle.

On déroge pour la première fois à cette ligne directrice au cours d'une assemblée de fabrique. Les marguilliers, le 20 novembre 1808, émettent l'idée de l'acquisition du tabernacle «usagé» du révérend père Louis Demers, récollet¹². Cette idée devient réalité en 1809. Le tabernacle est acheté au coût de 650#¹³. L'année suivante, la fabrique acquiert, toujours du père Louis Demers, un retable complet pour la somme de 2600#¹⁴. En moins de deux ans, les paroissiens de Saint-Grégoire ont acquis à l'extérieur, les principaux éléments d'un décor d'église. Parallèlement, on confie au maître charpentier Jean-Baptiste Hébert, la construction d'un jubé¹⁵. Le tabernacle a dû être installé aussitôt acheté, dans l'église à la place d'honneur. Par contre, le retable que l'on achète en 1810 ne sera monté que deux ans plus tard, en 1812. Le 15 juin 1812 Urbain Brien dit Desrochers (1781-1860) s'engage à créer un décor en intégrant le retable des Récollets¹⁶. Ce retard dans l'installation est principalement dû au fait que la structure du retable est complètement différente de celle de l'église. Son installation soulève ainsi de nombreux problèmes d'adaptation. Par contre, la mise en place du tabernacle est une opération simple sans problème majeur.

Il nous est difficile d'expliquer le pourquoi de l'acquisition de ces pièces usagées. Toutefois, nous croyons avoir trouvé certains éléments de réponse. Le coût total du tabernacle 650#¹⁷, est faible surtout lorsque l'on considère que le coût de la dorure du tabernacle de Marieville (Sainte-Marie de la Pointe Olivier) atteint 890# en 1813¹⁸. On peut affirmer que la fabrique de Saint-Grégoire fait une bonne affaire en achetant le tabernacle du père Demers. L'acquisition du retable de son côté n'est pas comme on pourrait trop facilement le croire une mesure d'économie seule. Au total, le retable coûte 2600# aux paroissiens de Saint-Grégoire¹⁹. À première vue, ce n'est pas cher; cependant il faut tenir compte du fait qu'Urbain Brien dit Desrochers reçoit 15,000# pour créer autour du retable un environnement sculpté de nature à le mettre en va-

leur²⁰. On peut donc dire que le retable et son «décor» coûtent en réalité, 17,600# à la fabrique. En 1813, soit un an après le marché de Saint-Grégoire, Urbain Brien dit Desrochers exécute pour l'église de Saint-Denis sur Richelieu un décor complet pour la somme de 17,782#²¹. Les coûts des deux ensembles sont presque équivalents. Le bas prix du retable ne peut entrer que partiellement dans l'explication du déplacement. Il nous paraît évident dans le cas de Saint-Grégoire, que les coûts seraient semblables avec ou sans le retable des Récollets.

Nous pouvons entrevoir la solution à ce problème, dans le fait que c'est la fabrique de Saint-Grégoire qui pose le premier geste. C'est elle qui demande au père Louis d'échanger son tabernacle²². La communauté paroissiale ne semble pas vouloir d'un quelconque tabernacle: elle veut le tabernacle des Récollets de Montréal. L'acquisition du retable, bien que dans la même ligne, a une connotation légèrement différente. Au cours de l'année 1810, la fabrique approche l'entrepreneur-sculpteur Louis Quévillon (1749-1823) pour exécuter un retable complet pour l'église de Saint-Grégoire²³. Quévillon remettant aux calendes grecques l'exécution de ce contrat, les marguilliers se tournent de nouveau vers le père Louis et lui achètent le retable principal de son couvent²⁴. L'acquisition de ce retable peut s'expliquer en partie par une certaine forme de dépit de la part de la fabrique. Il ne faut cependant pas attribuer au dépit seul l'acquisition du retable. Les mêmes motivations que pour l'achat du tabernacle doivent jouer.

La provenance du tabernacle et du retable nous semble très significative. Ces éléments viennent du couvent des Récollets de Montréal. Or, il ne faut pas oublier qu'au XVIII^e siècle, ce sont les Récollets qui desservent les Trois-Rivières²⁵. De plus, le père Louis Demers lui-même, a exercé longtemps son ministère dans la région de Nicolet²⁶. On peut présumer qu'il existe un sentiment d'attachement de la part des paroissiens à l'ordre des Récollets. Rappelons que les Récollets représentent une sorte de «clergé d'état». Ils sont venus en Nouvelle-France à la demande expresse des autorités civiles pour contrebalancer l'influence des Jésuites et de l'évêque de Québec²⁷. Ils représentent d'une certaine façon l'ancienne mère-patrie. L'attachement des paroissiens pourrait s'expliquer par une forme de sentimentalité à l'égard de certaines valeurs du passé. De nos jours, nous qualifierions cet état d'esprit de «conservation du patrimoine».

Le déplacement du décor de l'église des Récollets de Montréal à l'église de Saint-Grégoire de Nicolet n'est donc pas le fait d'un facteur isolé mais bien d'un ensemble de facteurs à la fois physiques, économiques et sentimentaux.

Le retable de Saint-Grégoire tel que nous le voyons de nos jours ne rappelle que de loin le retable des Récollets de Montréal (fig. 2). Les nombreuses modifications qu'il a subies en 1812, lors de sa mise en place dans l'église, ont changé substantiellement ses proportions. En observant attentivement le retable, nous pouvons détecter onze modifications.

Les quatre premières peuvent être qualifiées de modifications d'augmentation (fig. 3a). Le premier changement se situe au niveau de la corniche où nous remarquons un élargissement de l'entablement de l'ordre de 86 cm de chaque côté du retable. En effet, une rupture marquée des motifs décoratifs de la frise, ainsi qu'une séparation aux traits de scie de l'entablement, sont visibles à 1m53 de la partie centrale du retable. Nous devons préciser que toutes les modifications ont été exécutées de façon symétrique.

L'adjonction de deux pilastres sur les côtés extérieurs du retable, devient notre seconde modification. Ces deux pilastres sont d'ailleurs mentionnés dans le marché qu'Urbain Brien dit Desrochers passe avec la fabrique en 1812: «3. Deux pilastres semblable et parallèle à ceux du retable»²⁸. Toutes les composantes de ces pilastres sont en très bon état. Aucune pièce endommagée n'est visible. Ce n'est pas le cas pour les colonnes et les pilastres de l'intérieur qui ont eu à subir un déménagement de 120 km puis un remontage. Les deux pilastres de Desrochers se différencient des autres par leurs rudentures. Le motif de la rudenture centrale des pilastres et colonnes des Récollets, montre des feuilles de chêne entrecroisées. Sur les pilastres de Desrochers, ces feuilles de chêne se transforment en une végétation non identifiable. Vues de loin, ces différences dans le détail ne sont pas perceptibles. Les pilastres de Desrochers s'intègrent ainsi parfaitement au retable.

La mise en place de deux unités de piédestaux, appuyées à la partie centrale du retable constitue notre troisième modification. Ces deux unités sont composées de deux demi-piédestaux superposés. Comme pour les quatre autres unités de piédestaux, les deux nouvelles unités portent des motifs sculptés en bas-relief. Cependant le dessin de ces derniers est très simple en comparaison de ceux des autres unités. Les quatre motifs de la période des récollets sont très touffus alors que les motifs de Desrochers sont très légers.

La dernière modification d'augmentation se matérialise par un accroissement considérable de la surface de base sur les côtés extérieurs. Nous entendons par surface, le mur qui sert de fond et de support aux différentes pièces sculptées. Cette augmentation de surface atteint environ 16 m² soit 8 m² de chaque côté.

Une seconde forme de modification que nous pouvons qualifier de «modification de diminution» apparaît sur notre retable et ceci de trois façons (fig. 3b). Ces trois modifications sont moins perceptibles que les quatre précédentes mais tout aussi importantes.

La première de ces diminutions se situe au niveau de l'architrave de la partie centrale du retable. Nous remarquons à cet endroit que la bande inférieure de l'architrave a été presque complètement éliminée entre les deux abaque des chapiteaux.

La seconde modification nous ramène sur les côtés extérieurs des piédestaux de la partie centrale. À cet endroit, le cadre décoratif a été coupé de façon à permettre la mise en place de piédestaux supplémentaires sur les sections latérales.

C'est sous l'avancé de l'entablement du corps central que se retrouve notre troisième et dernière modification de diminution. À cet endroit, nous trouvons trois rosaces pendantes. La rosace centrale, la plus importante, a perdu le quart à peu près de ses éléments: ceux qui touchaient au mur du fond du retable.

Suite à notre examen du retable, une troisième forme de modification est apparue; le déplacement d'éléments (fig. 3c). Quatre éléments ont ainsi changé de place. Le premier de ces transferts est observable au niveau des frises latérales. La section de 66 cm la plus à l'extérieur de cette frise semble provenir du retour de celle-ci vers la partie centrale du retable. Ce décrochement de la corniche a justement un peu plus de 66 cm de profondeur. Actuellement, cette zone de la frise est la seule qui ne possède pas d'applique en bas-relief. Nous sommes en droit d'y voir la position originale de nos deux motifs sculptés.

Notre second déplacement pose un problème. Si l'élément déplacé est facilement repérable, sa position d'origine, elle, ne l'est pas. Nous faisons référence aux petits motifs qui se trouvent sur la frise entre la partie déplacée de 66 cm et celle d'origine. Ces deux motifs de 20 cm de largeur ne peuvent pour le moment être relocalisés. Il est possible qu'ils proviennent de l'ancienne corniche du chœur de l'église des Récollets. Nous ne pouvons être catégorique sur ce point.

Le troisième déplacement touche le surplomb de l'entablement de la partie centrale du retable. À cet endroit, on a remonté le dessous de l'entablement d'environ 23 cm de façon à former une sorte de caisson. C'est dans ce caisson que se trouvent les trois rosaces dont il a été question précédemment.

Le quatrième et dernier déplacement implique les deux pilastres qui ont été déménagés de l'extérieur des deux zones latérales vers l'intérieur

de ces mêmes zones. À l'origine, ils devaient se trouver sous l'entablement à l'endroit où ce dernier laisse voir une rupture de ses motifs décoratifs.

Avant de clore cette étape que nous pourrions qualifier d'étape d'observation physique, il convient de signaler une dernière modification d'augmentation. Cette dernière ne se retrouve pas sur le retable mais sur le tabernacle de Saint-Grégoire. Comme nous l'avons déjà précisé, le tabernacle fut acquis des Récollets de Montréal en 1809²⁹. Le tombeau qui sert de base au tabernacle a été sculpté en 1812 par Urbain Brien dit Desrochers³⁰. Le tabernacle se compose de deux grandes pièces: l'étage de la monstrance et du couronnement, et l'étage des prédelles (fig. 8). C'est au niveau de ce dernier étage que nous remarquons une modification d'augmentation. L'étage des prédelles se déploie sur 3m05 alors que celui de la monstrance atteint difficilement 2m67 de largeur. Cette différence de largeur ne peut s'expliquer que par un élargissement de l'étage des prédelles. Cet élargissement n'a pu être réalisé que d'une seule façon, en deux temps. Puisqu'il n'y a pas de motifs sculptés supplémentaires, seule la surface de base a été augmentée. On a détaché les appliques sculptées des prédelles originales puis on a reconstruit cet étage en modifiant la forme de la custode. Cette dernière, à l'origine de plan rectangulaire, se transforme en une structure de forme trapézoïdale. Ceci a pour effet de repousser les prédelles vers l'extérieur de 27,5 cm de chaque côté. Le tabernacle ainsi modifié paraît moins haut. Cet élargissement n'écrase le tabernacle qu'optiquement. Physiquement, il conserve la même hauteur. Ce point est très important comme nous pourrions le voir plus tard.

Toutes ces modifications n'ont qu'un seul but, répondre aux contraintes imposées par l'édifice. Cet aspect de la contrainte est primordial surtout lorsque l'on regarde un ensemble de sculpture ornemental. Puisque le bâtiment est, règle générale, conçu longtemps avant l'élaboration du programme de décoration, le sculpteur doit composer avec l'édifice qui lui est imposé. Dans le cas d'un retable déplacé, comme cela se produit à Saint-Grégoire, l'aspect de la contrainte devient double. Le retable des Récollets a été exécuté vers 1713³¹ soit près de huit ans après la construction du couvent de Montréal³². Ce retable a dû ainsi s'intégrer une première fois à l'église conventuelle et une seconde fois à l'église de Saint-Grégoire. Il porte donc témoignage pour les deux églises. Il nous permet d'imaginer le couvent aujourd'hui disparu, des Récollets de Montréal.

Toutes les modifications détectées tant sur le retable que sur le tabernacle, sont les résultantes de deux grandes contraintes. La première réside dans l'intégration d'un retable plat à la courbure d'un chœur semi-circulaire. La seconde se situe au niveau de l'accès à la sacristie. En

simplifiant, nous avons une contrainte d'ordre horizontal et une d'ordre vertical.

Le problème de l'intégration horizontale vient du fait que le retable des Récollets est plat et qu'à l'origine il était plus étroit. De nos jours, la largeur originale est très facile à retrouver. Il nous suffit de nous glisser derrière le retable, puis de nous hisser jusqu'à l'étage de l'entablement. À ce niveau l'entablement intégral des Récollets est parfaitement perceptible (fig. 4). Le mesurage de cet élément donne une largeur de 6m48 au retable de Montréal. Puisque le chœur de Saint-Grégoire mesure 12m de largeur, il devient évident que le retable de Montréal est beaucoup trop étroit. Si on ne veut pas trop le modifier, on devra l'intégrer à la courbure du chœur. Or, deux fenêtres se trouvent déjà dans cette partie du chœur (fig. 5). À moins d'obstruer ces fenêtres et ainsi d'obscurcir considérablement le chœur, on devra monter le retable dans l'arc formé entre ces deux fenêtres. La largeur maximale que pourra avoir le retable si on l'élargit, sera de 9m soit la largeur entre les jambages intérieurs des deux fenêtres. Pour insérer le retable à cet endroit, on devra l'élargir de près de 2m5. Compte tenu du rayon de courbure (6m) de la partie semi-circulaire du chœur, l'espace où le retable peut se déployer, élargi ou pas, n'a guère qu'un mètre de profondeur.

Si la courbure de la muraille pose un problème, celle de la voûte en pose un second. Est-ce que les 8m69 de hauteur de retable peuvent s'insérer dans le chœur sur le plan vertical? La voûte de Saint-Grégoire est une voûte en berceau dont le centre de l'arc se trouve approximativement à la hauteur de la base du tableau du maître-autel (fig. 6). La voûte ne peut ainsi se fondre en douceur avec la muraille. Il se crée au niveau de cette jonction voûte-muraille un angle visuel de près de 45°. Si on veut éviter que le sommet postérieur du fronton arqué du retable ne se retrouve dans la courbure de la voûte, on devra placer le retable à près de 2m du fond réel du chœur (de la muraille) (fig. 7). À cet endroit, le retable devra obligatoirement être élargi. L'espace nécessaire au retable lui crée presque naturellement sa place. Il se trouve approximativement au centre de ce mètre vital dont il a déjà été question. Il ressort de toutes ces observations deux points: premièrement, la position du retable des Récollets dans l'église de Saint-Grégoire, lui est imposée par la structure physique de cette dernière; deuxièmement, le retable ne peut être intégré s'il n'est pas élargi. Ces constatations étant faites, jetons un coup d'oeil sur la façon dont on a élargi le retable des Récollets.

Comme l'examen des modifications l'a montré, le sculpteur doit augmenter la surface du retable de 8m² de chaque côté. La présence des deux fenêtres va donner la solution à Desrochers. Ces deux fenêtres répon-



fig. 1. Vue actuelle du chœur de Saint-Grégoire de Nicolet. (Photo de l'auteur)

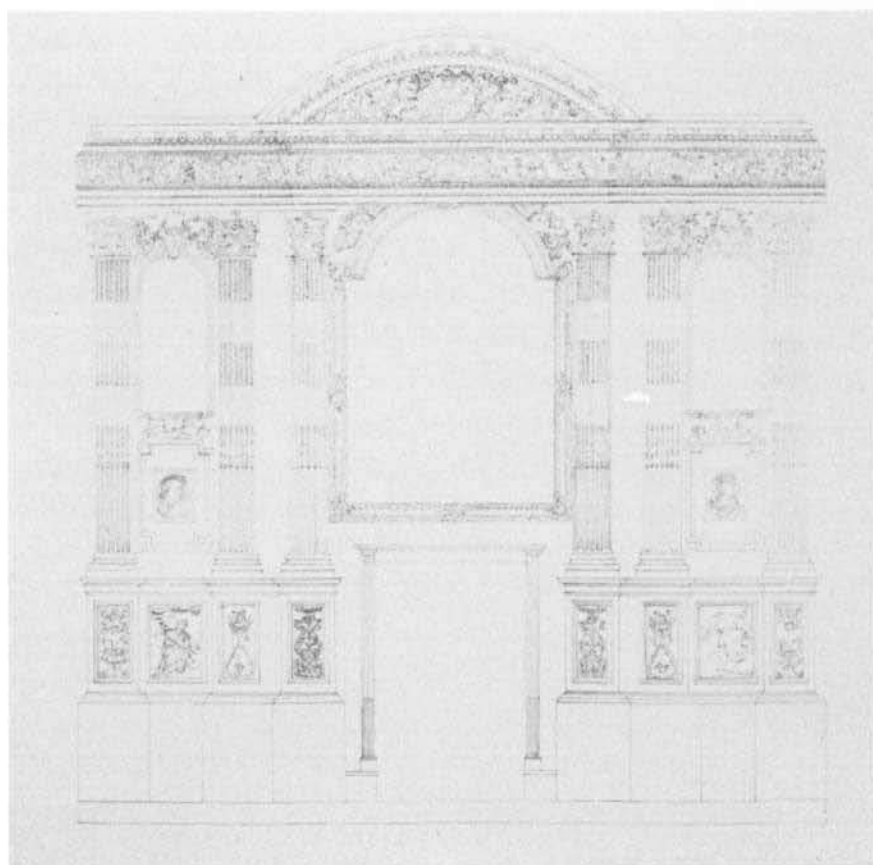


fig. 2. Henri BELISLE, *Retable de Saint-Grégoire de Nicolet*, relevé 1974. (Photo C. Bélanger)

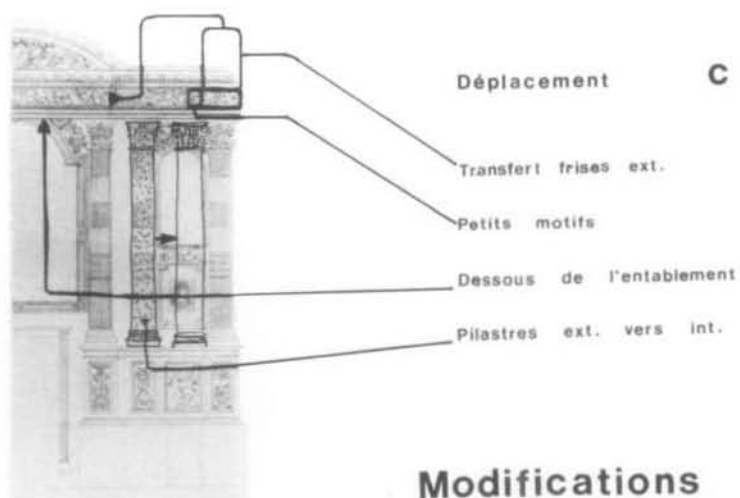
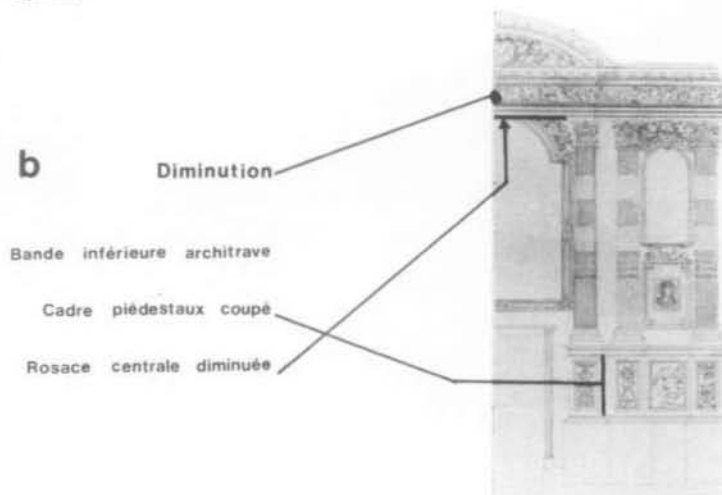
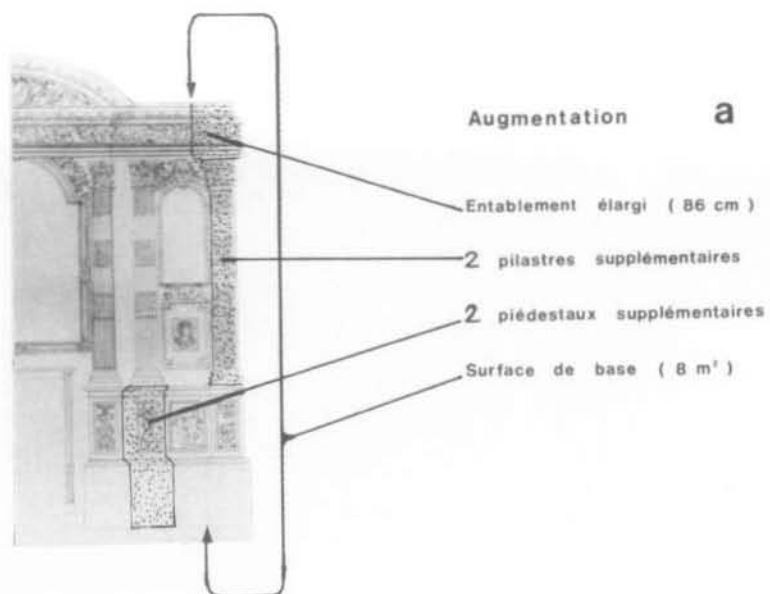


fig. 3. Modifications

dent au tableau du maître-autel. Ce dernier est flanqué de deux colonnes. On flanquera donc les fenêtres de pilastres. Les parties latérales du retable deviennent ainsi les traits-d'union entre la partie centrale et les unités de fenestration. La solution devient très simple. Il suffit à Desrochers d'ajouter une unité (pilastre-piédestal) à chacune des deux parties latérales. Ces parties latérales du retable deviennent ainsi beaucoup plus indépendantes de la partie centrale. Elles sont devenues symétriques en elle-mêmes. L'intégration du retable des Récollets à la courbure du chœur de Saint-Grégoire se traduit physiquement par une fragmentation de ses composantes. Les parties latérales ne servent plus d'appui à la partie centrale mais bien de trait-d'union entre cette dernière et le reste du chœur de l'église de Saint-Grégoire.

La seconde contrainte majeure se traduit par une série de modifications selon un axe vertical. Le problème réside dans la façon d'accéder à la sacristie. Lorsque Louis Bouillereau dit Comtois érige le corps de l'église en 1803³³, il place l'accès à la sacristie dans la muraille au fond du chœur, dans l'axe de l'église. Il suit en cela une tradition «récente», celle établie à l'église de Boucherville par le curé Conefroy. Cependant Comtois est bien loin de se douter que, lorsqu'il perce sa porte de sacristie, il crée un sérieux handicap au futur retable de Saint-Grégoire.

De façon à ne pas s'égarer dans des considérations nébuleuses, il convient de se tourner immédiatement vers le couvent récollet de Montréal de façon à voir comment on accède à la sacristie dans cette église. La contrainte imposée au retable lors de son intégration à Saint-Grégoire, apparaîtra d'elle-même. Malheureusement, nous ne possédons aucun plan ancien montrant l'aménagement intérieur du couvent de Montréal. Toutefois comme ce dernier est très semblable à celui de Québec³⁴, nous croyons pouvoir utiliser le plan de 1692 du couvent de Québec³⁵. Sur ce plan le maître-autel est appuyé directement contre le retable. Aucune ouverture n'est visible tant sur le retable lui-même, que sur le mur sur lequel il s'appuie. Les deux accès à la sacristie se trouvent dans les murs longitudinaux du chœur; tout près des deux chapelles latérales (fig. 9). L'accès du côté de l'épître porte l'inscription suivante: «colidor pour revenir du coeur à la Sacristie»³⁶. Il n'y a plus aucun doute. À Montréal la disposition est identique³⁷. Le retable de Montréal ne présente aucune ouverture. Le retable est plat, uni. Le maître-autel s'appuie directement sur le retable en son centre. La contrainte apparaît clairement. Il faut percer le retable en son centre et déplacer le maître-autel de Saint-Grégoire. Ce faisant, on change considérablement la vision de la nef de l'église. En éloignant le maître-autel de près de trois mètres, on change l'angle de vision des fidèles. On crée un angle mort qui affecte la vision du tableau

central. Pour le fidèle debout près de la sainte table, il manquera 50 cm au bas du tableau de Dulongpré³⁸. La seule façon de rétablir la vision sur ce 50 cm perdu, est de remonter le tableau. Pour réaliser cet exhaussement, on enlève une bande à l'architrave et on remonte le fond de l'entablement de façon à former un caisson. On élimine la partie arrière de la rosace centrale pour permettre au sommet cintré du cadre du tableau central, de toucher à ce fond. Tous ces changements modifient la verticalité de la partie centrale du retable. Ils n'affectent en rien les parties latérales, qui comme nous l'avons précisé, ont acquis une indépendance relative face à cette partie centrale.

Ainsi l'intégration du retable à la structure semi-circulaire du chœur s'attache essentiellement à l'aspect horizontal du problème alors que la création de l'accès à la sacristie touche surtout à l'aspect vertical de ce même problème: l'installation du retable des Récollets à Saint-Grégoire.

Suite à cette analyse, il devient possible de dégager le retable des Récollets de Montréal de celui de Saint-Grégoire. Le retable des Récollets se présente toujours comme un arc de triomphe, mais un arc de triomphe plus étroit (fig. 10). La partie centrale se trouve maintenant appuyée par les sections latérales. Les tableaux qui ornent ces deux sections sont repoussés vers le centre par les pilastres extérieurs. Nous n'avons plus 6 pilastres (ou colonnes) mais seulement 4. Le tabernacle et sa table d'autel s'encastrent entre les piédestaux de la partie centrale du retable.

Il n'est pas sans intérêt de remettre en question la provenance du tabernacle et du retable. Il s'agit de prouver cette appartenance au couvent de Montréal, en prenant à témoin l'iconographie propre aux deux pièces. Cette «étude» iconographique ne peut être que fort partielle étant donné l'importance des modifications qu'ont subies ces pièces.

En 1702, le sculpteur Charles Chabouillé (c. 1638-1707) termine un tabernacle pour les Récollets de Montréal³⁹. Il est fort possible, bien que cela reste une hypothèse, que ce tabernacle soit celui que nous trouvons à Saint-Grégoire. Ce tabernacle existait donc avant la construction du couvent de 1705⁴⁰. Le baldaquin formé par quatre volutes historiées représentant les quatre évangélistes (fig. 11), bien qu'inusité, se rattache assez bien à l'iconographie de l'ordre des frères mineurs. La monstrance pour sa part est beaucoup plus éloquente. Son iconographie la rattache à la tradition sulpicienne de l'adoration du Saint Sacrement⁴¹ (fig. 12). La composition de cette monstrance réfère à une esquisse produite vers 1643 par Jean-Jacques Olier, fondateur des Sulpiciens, pour son «*Mémoires autographes*»⁴². Cette esquisse fut gravée en 1643 par Claude Mellan (fig. 13) et distribuée dans toutes les communautés sulpiciennes dont probablement celle de Montréal⁴³. Comment expliquer la présence

d'une iconographie sulpicienne sur un tabernacle récollet? Nous ne pouvons être catégoriques. Toutefois, l'hypothèse où les Sulpiciens seraient les donateurs du tabernacle nous semble très intéressante. N'oublions pas que c'est à la demande expresse de Dollier de Casson (1636-1701), à l'époque supérieur des Sulpiciens, que les Récollets viennent s'établir à Montréal⁴⁴. Ces mêmes Sulpiciens vont de plus concéder dès 1681, un terrain aux Récollets⁴⁵. Lorsque Chabouillié termine le tabernacle, on mentionne ce dernier en ces termes: « . . . le tabernacle que ledy sr Chabouillié fait pour les révérends Pères Récollets sera achevé . . . »⁴⁶. Le tabernacle n'est pas fait pour les Sulpiciens mais bien pour les Récollets. Le tabernacle des Récollets aurait pu être pensé avec une iconographie sulpicienne parce que subventionné par ces derniers, mais destiné dès son origine au couvent des Récollets de Montréal comme contribution à l'établissement de leur ordre.

Les éléments iconiques du retable bien que moins nombreux en proportion, sont cependant plus loquaces. De part et d'autre de la partie centrale, nous trouvons deux bas-reliefs représentant à gauche la vierge Marie et à droite l'archange Gabriel (figs. 15, 16). Nous nous trouvons en face d'une annonce. Bien que nous trouvions assez fréquemment cette iconographie en France dans les couvents récollets⁴⁷, en Nouvelle-France l'image de l'annonce se retrouve autant dans les églises paroissiales que dans les chapelles conventuelles⁴⁸. La présence de l'annonce comme thème n'est pas probante à cent pour cent. Le retable présente un autre élément iconique beaucoup plus probant. Dans le fronton cintré nous voyons les armes de l'ordre des Frères mineurs (fig. 14); deux bras croisés, un nu et un habillé, surmonté d'une croix⁴⁹. La présence des armes des Récollets, qui sont une des branches de l'ordre des Frères mineurs, ne peut signifier qu'une chose: nous sommes en présence d'un retable de l'ordre des Récollets.

Ainsi, nous pouvons affirmer que le retable et le tabernacle de Saint-Grégoire, une fois toutes les modifications éliminées, sont bel et bien le retable et le tabernacle des Récollets de Montréal⁵⁰. De la même façon qu'à Saint-Grégoire, le retable de Montréal est conçu à partir d'un certain nombre de contraintes. À Montréal aussi, l'édifice dicte ses conditions au sculpteur. Le retable de Montréal répond à deux contraintes majeures. La première, c'est la structure de l'édifice: les murs. Ceux-ci sont élevés à partir de 1705⁵¹ soit 8 années avant la conception du retable. Pierre Couturier (1665-1715) l'entrepreneur de la maçonnerie, impose au sculpteur à 8 ans de distance les grandes dimensions de son retable. À l'extérieur de l'édifice, la largeur du chœur atteint 8m23 (27') à la base des murs (fig. 17)⁵². Si on admet que l'épaisseur moyenne d'un mur d'église est

d'environ de 71 cm, la largeur du chœur à l'intérieur sera de 6 m 81. Nous savons que le retable ne couvre que 6m48 de ce chœur. Comme la hauteur de ce retable est de 7m77 sans compter le fronton cintré, son apparence ne peut être que celle d'un rectangle placé verticalement. La dominante de ce retable devient la verticalité alors qu'à Saint-Grégoire ce même retable présente une dominante horizontale. Dans les deux cas l'édifice dicte une dominante à son décor.

La seconde contrainte imposée au retable explique l'aspect très linéaire de son couronnement. Malgré la protubérance formée par le fronton cintré, l'entablement du retable est plat. Nous établissons la hauteur, à l'extérieur de l'édifice, des murs du chœur à 12 m. La différence entre cette hauteur et celle du retable (7m77) confirme l'existence d'une fausse voûte. Entre le sommet du retable et la «clef» de la voûte, nous avons un vide de 4m23. Ce vide ne peut s'expliquer que par la présence d'un chœur à chanter. La présence de ce genre de chœur pour moines est attestée pour le premier couvent permanent des Récollets de Québec; «une église avec une chapelle & sacristie derrière l'autel & un chapitre, un cœur au dessus»⁵³. Le second couvent de Québec, celui situé en face du château Saint-Louis, possède également un chœur à chanter au-dessus de sa sacristie⁵⁴. D'après la gravure de Richard Short (actif 1754-1766) représentant l'intérieur de l'église des Récollets (fig. 18), le sommet du retable est identique à celui de l'église de Montréal. Une lettre datée de 1857, nous apprend que l'église des Récollets de Montréal possédait elle aussi un chœur à chanter: «Nous aurions donc l'intention de placer cet instrument (un orgue) au-dessus de la sacristie, là même où les anciens Pères Récollets avaient le leur.»⁵⁶. La présence d'un chœur à chanter au-dessus de la sacristie semble être une constante de l'architecture conventuelle des Récollets de Nouvelle-France. Cette caractéristique architecturale devient une contrainte pour le sculpteur. Ce dernier ne peut créer d'ensemble pyramidal comme celui des Ursulines de Québec. Il doit créer un couronnement plat pour le retable. Par conséquent, tous les retables des Récollets auront un aspect très carré, anguleux. La voûte qui surmontera l'ensemble du chœur sera très étroite. Le chœur de l'église du Sault-au-Récollet à Montréal, présente ce genre de voûte: la dominante verticale apparaît très clairement.

Que conclure de tout ceci? Vers 1713, Jan Bloem (1688- après 1724) exécute le retable de Montréal à partir d'une série de contraintes qui donneront à son oeuvre un élancement vers le haut. La dominante est la verticale. En 1812, un second sculpteur, Urbain Brien dit Desrochers, insère ce même retable dans le chœur de l'église de Saint-Grégoire. Des contraintes d'ordre architectural différentes, vont lui imposer un change-

ment de dominante: celle-ci devient horizontale. Dans les deux cas, le résultat est cohérent et ne choque pas. Le travail d'Urbain Brien dit Desrochers n'en reste pas moins une nouvelle création. Nous nous rendons compte que la liberté du sculpteur est très réduite. Il ne peut s'exprimer que dans le détail puisque l'ensemble lui est dicté. Au fond, le maître maçon qui érige la structure, est autant l'auteur du décor que le sculpteur lui-même. La sculpture ancienne d'inspiration religieuse doit être envisagée comme un des éléments constitutifs de l'ensemble religieux. Aborder la sculpture en ne considérant que la «pièce» hors contexte devient une absurdité. Loin d'éliminer les études de type iconographique, nous devons les intégrer dans le contexte général de la création de l'église. Une sculpture en ronde-bosse d'une vierge à l'enfant peut être fort belle en elle-même, cependant si elle n'est pas considérée en relation avec l'ensemble pour lequel elle a été créée, elle ne signifie rien.

Nous devons repenser complètement notre approche du phénomène «sculpture» de façon à éviter le piège de la pièce pour la pièce. Il est évident que le cas Saint-Grégoire est un cas extrême. Toutefois, il existe plusieurs retables qui font état de problème similaire. Le retable des Ursulines de Québec étudié par Jean Trudel⁵⁷ présente lui aussi un sérieux problème d'intégration à rebours. Suite à la reconstruction de la chapelle au début du siècle, on a exhaussé la voûte. Le retable est maintenant trop petit pour la chapelle. L'effet qu'il produisait sur le visiteur s'en trouve considérablement diminué. On pourrait multiplier les exemples de ce genre mais ils ne feraient que confirmer ce que nous avons déjà dit.

Dans cette optique, le nom de l'artiste perd de son importance. D'ailleurs très peu d'ensembles sculptés sont signés. Le métier de sculpteur s'apparente ainsi, à celui du designer moderne. Il nous faut abstraire le détail quitte à y revenir, pour s'attacher à comprendre d'abord l'ensemble où toutes les composantes se répondent et se complètent. De cette façon, la sculpture ancienne d'inspiration religieuse cessera d'être une pièce de musée et retrouvera son explication dans l'ensemble pour lequel elle a été conçue.

Jean Bélisle
1979

École pratique des hautes études,
Paris IV (Sorbonne)

Notes:

- ¹ Gilles BRISSON, 1875-1975, *Histoire de Ste-Lucie-des-Laurentides*, (s.e.), 1975. Sur la photographie de la page 90, on aperçoit clairement les tombeaux à la romaine de trois autels anciens. Cette église fut construite en 1892. Les autels furent probablement donnés à cette occasion.
- ² Lors d'une visite à Notre-Dame de la Merci en 1975, l'auteur a retrouvé les autels sculptés par Joseph Pépin pour l'église de Saint-Jacques de Montcalm. Une photographie d'un de ces autels a été publiée dans la revue *Décormag* du mois de mai 1975, page 25.
- ³ John R. PORTER et Léopold DÉSY, *L'ancienne chapelle des Récollets de Trois-Rivières*, Bulletin no 18, Galerie nationale du Canada, Ottawa, 1971, p. 9 et ss.
- ⁴ Archives de Saint-Grégoire de Nicolet (dorénavant ASG), assemblée des paroissiens, 20 novembre 1808, documents, 1^{er} livre, p. 192.
- ⁵ Mariette FRÉCHETTE-PINEAU, *L'église de Saint-Grégoire de Nicolet (1802)*, thèse de Maîtrise en histoire de l'art, présentée à l'Université de Montréal, 1970, p. 27 et ss.
- ⁶ Archives nationales du Québec à Trois-Rivières (dorénavant ANQ-TR), gr. Joseph Badeaux, 8 mars 1803, marché de maçonnerie de l'église de Saint-Grégoire entre Louis Bouillereau dit Comtois et les syndics.
- ⁷ Archives nationales du Québec à Montréal (dorénavant ANQ-M), gr. N.B. Doucet, 12 septembre 1805, no 628, visite d'expert sur la maçonnerie de l'église à la requête de Louis Bouillereau dit Comtois. ANQ-M, gr. N.B. Doucet, 30 septembre 1805, no 656, quittance par Louis Bouillereau dit Comtois aux syndics de Saint-Grégoire.
- ⁸ ASG, Original, documents, p. 187, 12 décembre 1805, marché entre Jean-Baptiste Hébert et les marguilliers.
- ⁹ Mariette FRÉCHETTE-PINEAU, op. cit. p. 45.
- ¹⁰ ASG, Délibérations des paroissiens, 3 août 1806, documents, p. 188.
- ¹¹ ANQ-TR, gr. Joseph Badeaux, 23 septembre 1806, marché pour la voûte de l'église entre Pierre Cormier, Alexis Blais et la fabrique.
- ¹² ASG, Assemblée des paroissiens, 20 novembre 1808, documents, 1^{er} livre, p. 192, «En outre, il fut décidé que si le Rév. Père Louis voulait changer son tabernacle pour celui qui est dans l'église, il lui serait payé par les marguilliers six cent cinquante livres...»
- ¹³ ASG, Livres des comptes 1803-1862, p. 14.
- ¹⁴ ASG, Livres des comptes 1803-1862, p. 16
ANQ-M, gr. Peter Lukin (père) 20 juillet 1811, no 4772, obligation de la fabrique de St-Grégoire au Rév. Frère Louis Demers. La somme totale atteint 2600#.
- ¹⁵ ANQ-TR, gr. Jos-Marie Crevier Duvernay, 14 mai 1810, marché pour un jubé avec deux escaliers entre Jean-Baptiste Hébert et la fabrique.
- ¹⁶ ANQ-TR, gr. Joseph Badeaux, 15 juin 1812, marché pour la sculpture de l'église entre Urbain Brien dit Desrochers et la fabrique.
- ¹⁷ ASG, Livres des comptes 1803-1862, p. 14.
- ¹⁸ John R. PORTER, *L'art de la dorure au Québec du XVIII^e siècle à nos jours*, Garneau, Québec, 1975, p. 147.
- ¹⁹ ANQ-M, gr. Peter Lukin (père), 20 juillet 1811, no 4772, obligation de la fabrique de St-Grégoire au Rév. Frère Louis Demers. «...le prix en entier de la vente qu'il a fait ce montant à deux mil six cent Livres...»
- ²⁰ ANQ-TR, gr. Joseph Badeaux, 15 juin 1812, marché pour la sculpture de l'église entre Urbain Brien dit Desrochers et la fabrique.
- ²¹ Archives de Saint-Denis sur Richelieu (dorénavant ASD), Livres de comptes I, f 97, f 98v, f 100, f 101, f 105v, f 106 et f 106v, Livres de comptes II, f 1. En additionnant les paiements à Desrochers on obtient 17,782#.
- ²² ASG, Assemblée des paroissiens, 20 novembre 1808, documents, 1^{er} livre, p. 192.
- ²³ ASG, Documents I, p. 195, lettre de Louis Quévillon à la fabrique de Saint-Grégoire, 20 octobre 1810.
- ²⁴ ASG, Livres des comptes 1803-1862, p. 16
ANQ-M, gr. Peter Lukin (père), 20 juillet 1811, no 4772, obligation de la fabrique de St-Grégoire au Rév. Frère Louis Demers.
- ²⁵ Père Odoric-Marie JOUVE, ofm., *Les Franciscains et le Canada Aux Trois-Rivières*, Procure des missions franciscaines, Paris, 1934, 337 p.
- ²⁶ Mariette FRÉCHETTE-PINEAU, op. cit., p. 56.
- ²⁷ Archives nationales de France, Paris (dorénavant ANF), Colonies, C¹¹A, vol 3, f 39r et 39v, mémoire de Talon au ministre.
- ²⁸ ANQ-TR, gr. Joseph Badeaux, 15 juin 1812, marché pour la sculpture de l'église entre Urbain Brien dit Desrochers et la fabrique.
- ²⁹ ASG, Livres des Comptes 1803-1862, p. 14.

³⁰ ANQ-TR, gr. Joseph Badeaux, 15 juin 1812, marché pour la sculpture de l'église entre Urbain Brien dit Desrochers et la fabrique. «...de faire et parfaire... tous les ouvrages de Menuiserie et sculpture qui suit, Sçavoir, un grand autel qui est maintenant livrez, dont les Marguilliers sont satisfaits, ...» Le tombeau a donc été exécuté avant le marché du 15 juin.

³¹ ANQ-M, gr. Antoine Adhémar, 2 juin 1713, no 9242, engagement de Jean Jacques dit Leblond (Jan Bloem) aux R.P. Récollets de Montréal. Il n'existe pas de marché pour la sculpture du retable ni d'ailleurs pour quelques décorations que ce soit, pour le couvent des Récollets. L'engagement de Leblond pour un an aux Récollets comme sculpteur peut signifier l'exécution du retable mais ceci restera probablement toujours une hypothèse.

³² Le début de la construction doit se situer en 1705, bien que le marché avec Pierre Couturier soit perdu. Ce marché est mentionné explicitement lors d'une contestation judiciaire en 1706: «...après que luy Lepaillieur au nom a heu (les Récollets) mis sur le bureau le marché fait entre les r.p. récollets & luy Couturier sous seing pour le vingt deux mars mil sept cent cinq, signé de Clerin & P. Couturier...» ANQ-M, Régistre des audiences pour la juridiction de Montréal, vol V, 1702-1706, audience au 20 avril 1706, f 756v.

³³ ANQ-TR, gr. Joseph Badeaux, 8 mars 1803, marché pour la maçonnerie de l'église entre Louis Bouillereau dit Comtois et les syndics.

³⁴ Jean BELISLE, *Le mythe récollet; l'ensemble de Montréal*, mémoire de maîtrise présenté au département d'histoire de l'art de l'université de Montréal, 1974, 172 p.

³⁵ Archives départementales des Yvelines, Versailles, France (dorénavant ADY), Fonds Récollets, plan no 9, liasse 8, encre sur papier, 55 cm × 74 cm.

³⁶ ADY, Fonds Récollets, plan no 9, liasse 8.

³⁷ Jean BELISLE, op. cit. p. 115 et ss.

³⁸ Pour en arriver à ce 50 cm, nous avons mesuré la distance qui sépare le fidèle (placé à la hauteur de la balustrade) du retable. Nous obtenons 11 m. La hauteur de l'oeil se trouve à (en moyenne) 1 m 60 du sol. Nous avons replacé le tableau à sa position d'origine (abstraction). Nous avons ensuite calculé l'angle de vision pour la partie inférieure du tableau, premièrement avec le tabernacle collé au retable puis à sa position actuelle. Nous obtenons à l'instrument 10° tabernacle collé au retable et 11° tabernacle à sa position actuelle. La différence de 1° projetée sur le tableau constitue l'angle mort. Par simple calcul de mathématique on obtient 50 cm de perte de vision.

³⁹ ANQ-M, gr. Antoine Adhémar, 7 mai 1702, no 6089, accord entre Chabouillié et Rousseau.

⁴⁰ ANQ-M, Régistre des audiences pour la juridiction de Montréal, vol. V, 1702-1706, f 756v, audience du 20 avril 1706.

⁴¹ Jean SIMARD, *Une iconographie du clergé français au XVII^e siècle, les dévotions de l'école française et les sources de l'imagerie religieuse en France et au Québec*, Travaux du laboratoire d'histoire religieuse de l'Université Laval, no 2, Les presses de l'université Laval, Québec, 1976, p. 194, ill. 66.

⁴² Jean SIMARD, op. cit. p. 187 note 18.

⁴³ Jean SIMARD, op. cit., pp. 187-188.

Bibliothèque nationale, Paris, cabinet des estampes, Oeuvre de Claude Mella, 1643, Adoration du saint sacrement.

⁴⁴ Père Hugolin LEMAY, ofm., *L'établissement des Récollets à Montréal, 1692*, Imprimerie franciscaine, Montréal, 1911, 56 p.

⁴⁵ ANQ-M, gr. Claude Mauge, 26 octobre 1681, concession des Sulpiciens aux Récollets.

⁴⁶ ANQ-M, gr. Antoine Adhémar, 7 mai 1702, no 6089, accord entre Chabouillié et Rousseau.

⁴⁷ Père Fidèle DURIEUX, ofm., *Trois rétables franciscains du Périgord*, Imprimerie périgourdine, Périgueux, 1953, p. 8 et ss.

Lors de sa visite du couvent récollet de Sézanne (Marne) en 1974, l'auteur a repéré une autre annonciation sur le tabernacle du maître autel du couvent.

⁴⁸ John R. PORTER, *L'iconographie de l'Annonciation au Québec*, Presses de l'université Laval, Québec, 1979.

⁴⁹ Père Odoric-M. JOUVE, ofm., *Les frères mineurs à Québec 1615-1905*, Dussault & Proulx, Québec, 1905, p. 37.

⁵⁰ ANQ-M, gr. Peter Lukin (père), 20 juillet 1811, no 4772, obligation de la fabrique de Saint-Grégoire au Rév. Frère Louis Demers.

⁵¹ ANQ-M, Régistre des audiences pour la juridiction de Montréal, vol. V, 1702-1706, f 756v, audience du 20 avril 1706.

⁵² ANQ-M, Plan no 581, Plan of the property belonging to the Fabrique of Montreal know as The Recollet Church, property for sale by J.J. Anton auctionner, on the 15th novr 1866, Montreal, 5th novr 1866, surveyed & Drawn by H.M. Perrault.

⁵³ ADY, Fonds Récollets, 26 septembre 1692, contrat d'échange entre Mgr de Saint-Vallier et les R.P. Récollets.

⁵⁴ ADY, Fonds Récollets, plan no 9, liasse 8, Plan du nouveau couvent au lieu de l'hospice, 1692.

⁵⁵ Archives Publiques du Canada, Gravure de C. Grignon d'après un dessin de Richard Short, éditée par Thomas Jefferys, London, 1761, *Vue de l'intérieur de l'Église des Récollets*.

⁵⁶ Archives de Notre-Dame de Montréal, Boîte 1857, 26 mai 1857, lettre de J.J. Perrault ptre de Saint-Sulpice. À cette époque l'église des Récollets sert d'église aux Irlandais catholiques de Montréal.

⁵⁷ Jean TRUDEL, *Un chef-d'oeuvre de l'art ancien du Québec. La chapelle des Ursulines*, Presses de l'université Laval, Québec, 1972, 115 pages.

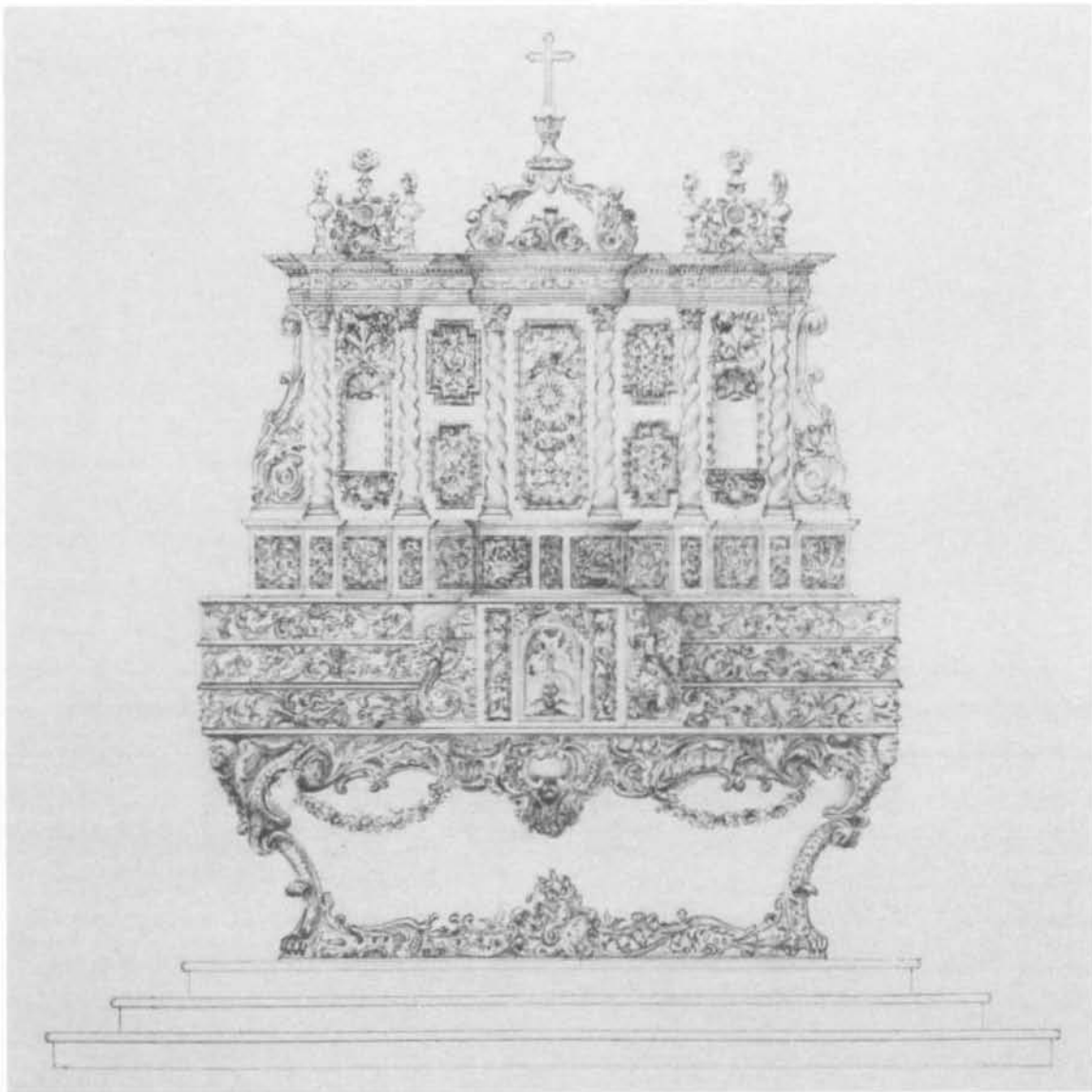


fig. 8. Henri BELISLE, *Tabernacle de Saint-Grégoire*,
relevé 1976. (Photo C. Bélanger)

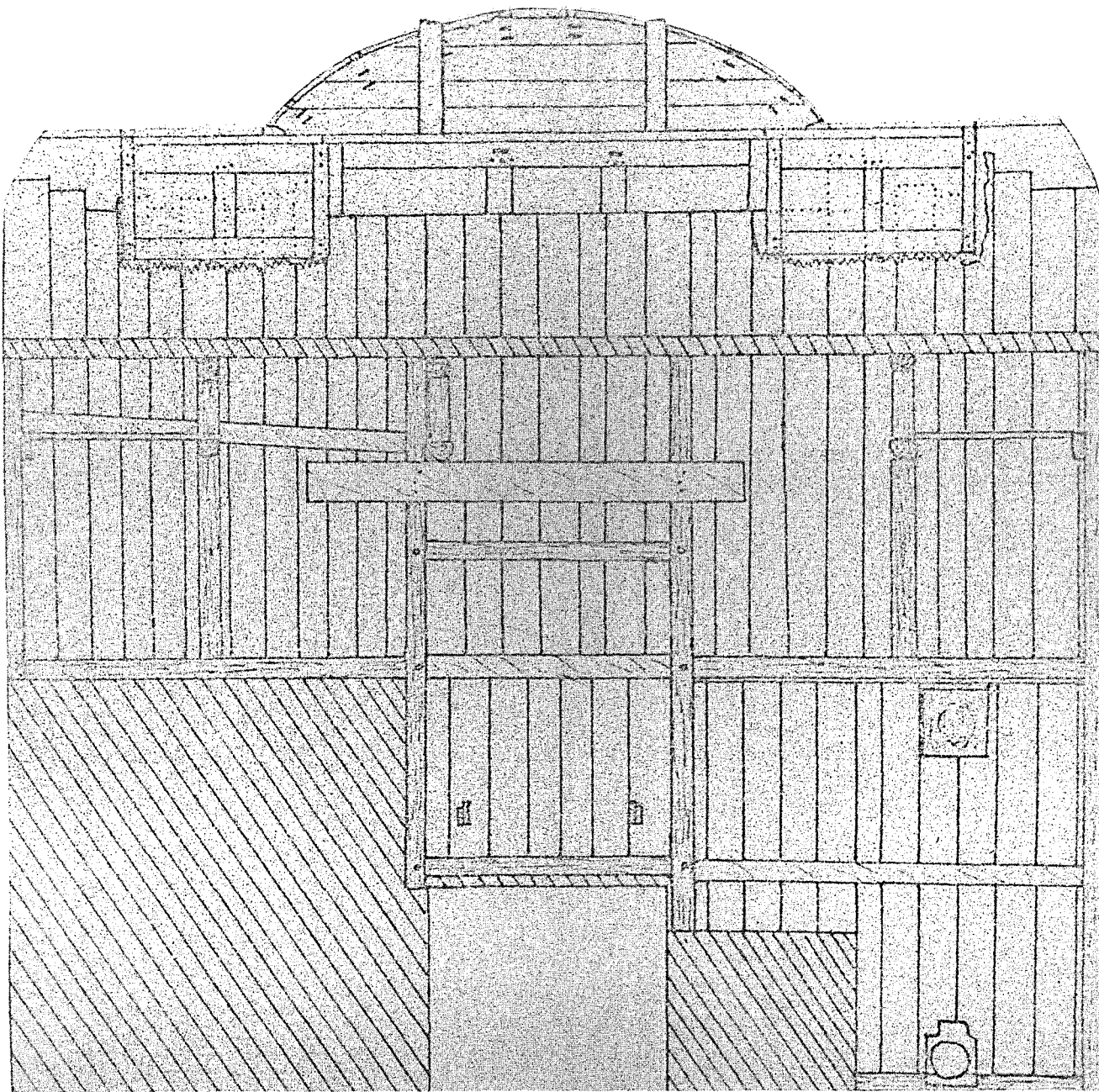
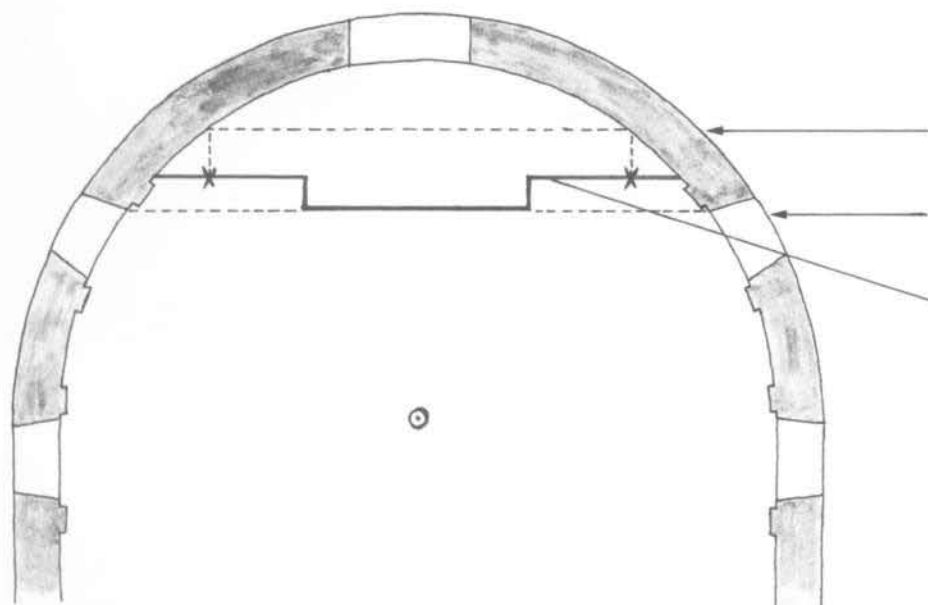


fig. 4. *Retable de Saint-Grégoire de Nicolet*, dessin de Jean BELISLE, relevé de l'arrière, 1974. (Photo de l'auteur)

Intégration a la courbure



Mètre vital
ou le retable peut
s'étendre

Fig. 5

Position actuelle
du retable

VOUTE EN BERCEAU Fig. 6

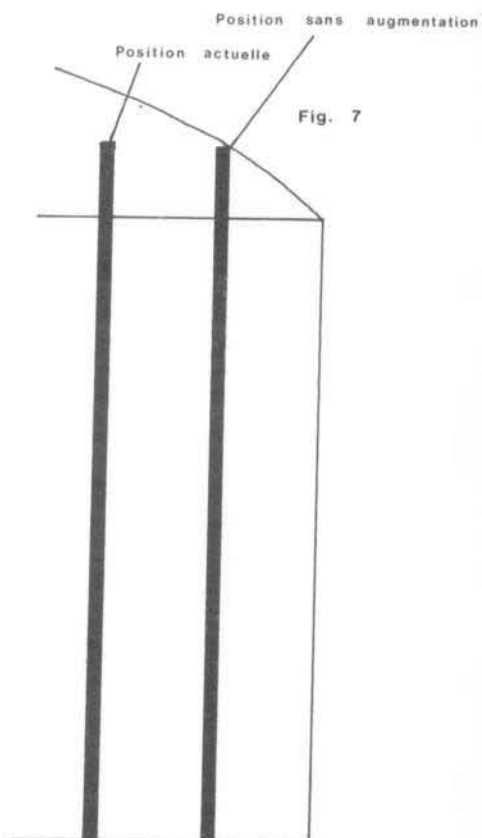
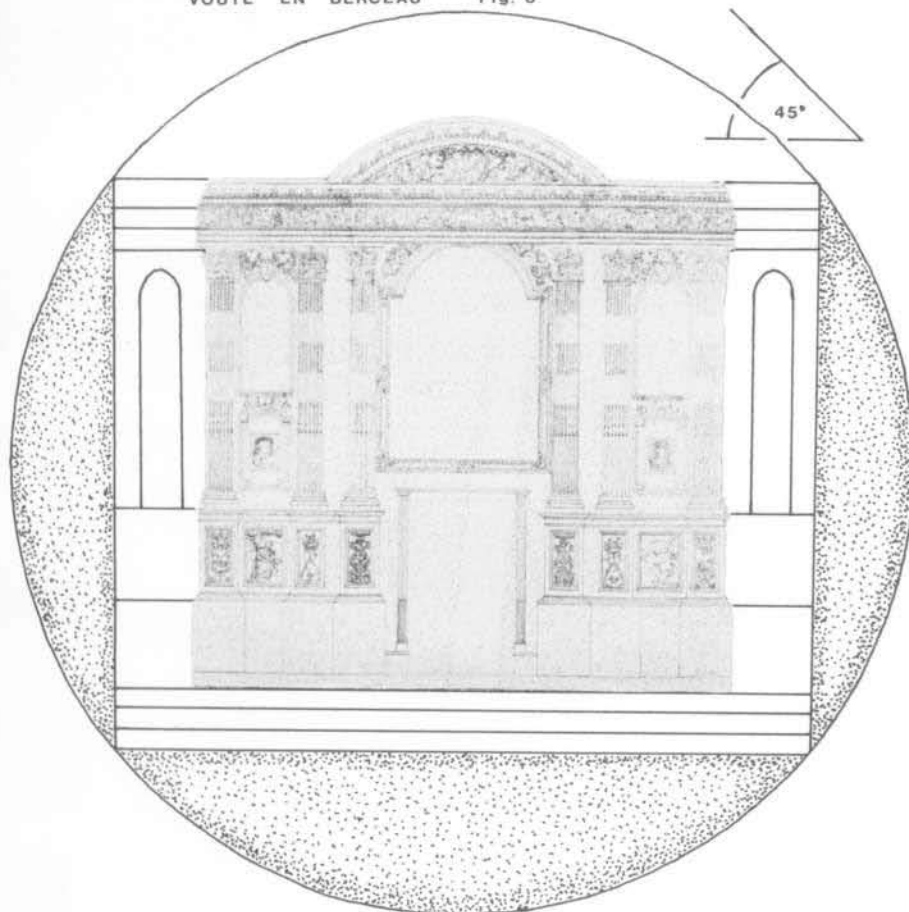


Fig. 7

figs. 5-7. Intégration à la courbure. (Photo C. Bélanger)

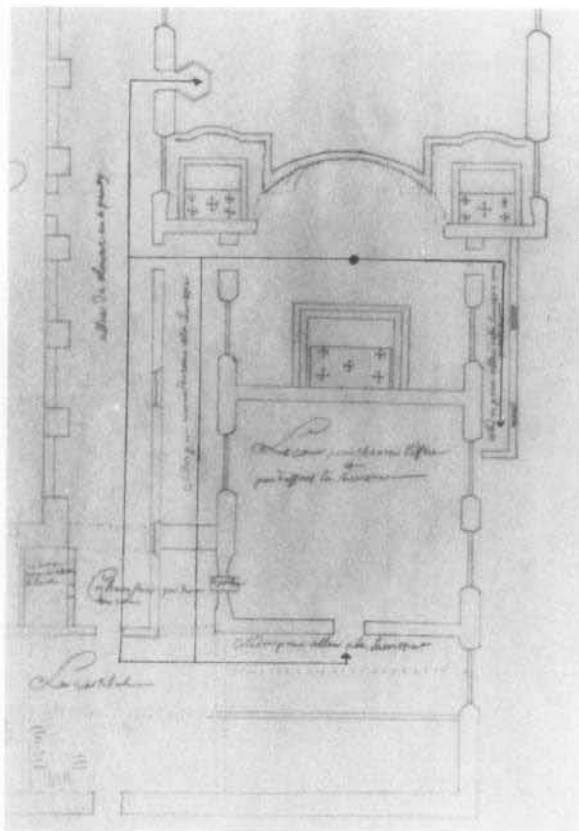


fig. 9. Couvent de Château, 1693, circulation, Archives départementales des Yvelines. (Photo de l'auteur)

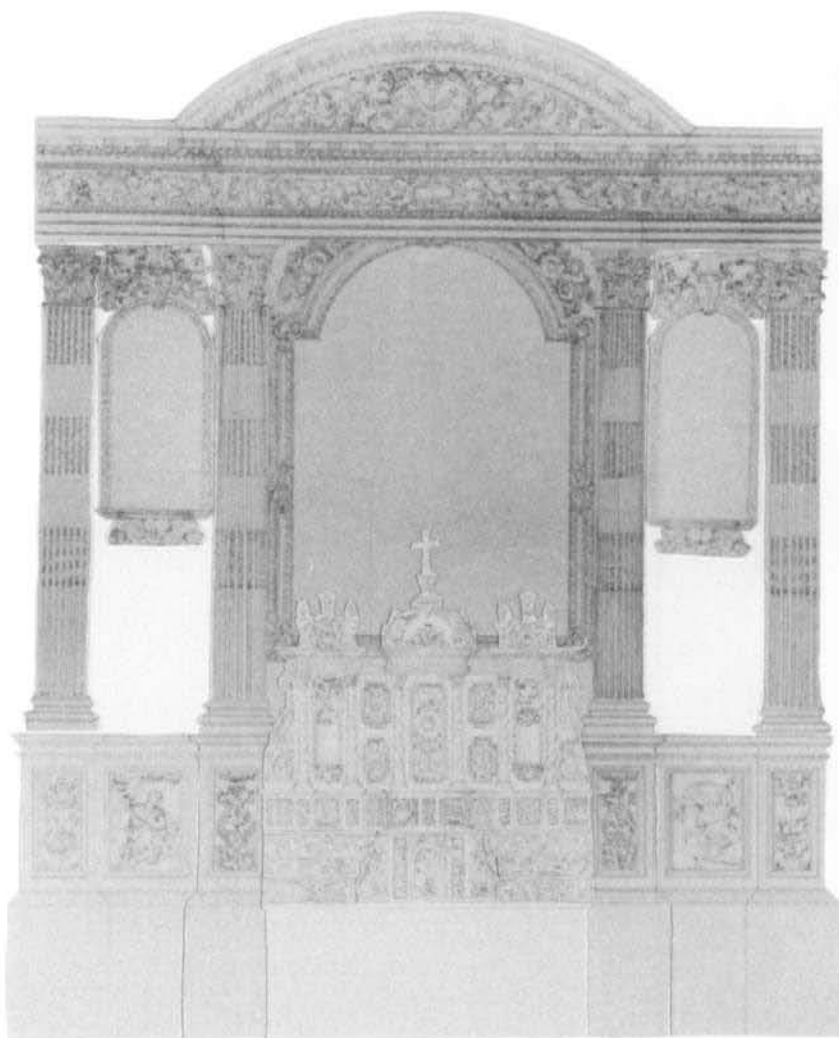


fig. 10. Le retable des Récollets de Montréal, reconstitution hypothétique de l'auteur. (Photo de l'auteur)

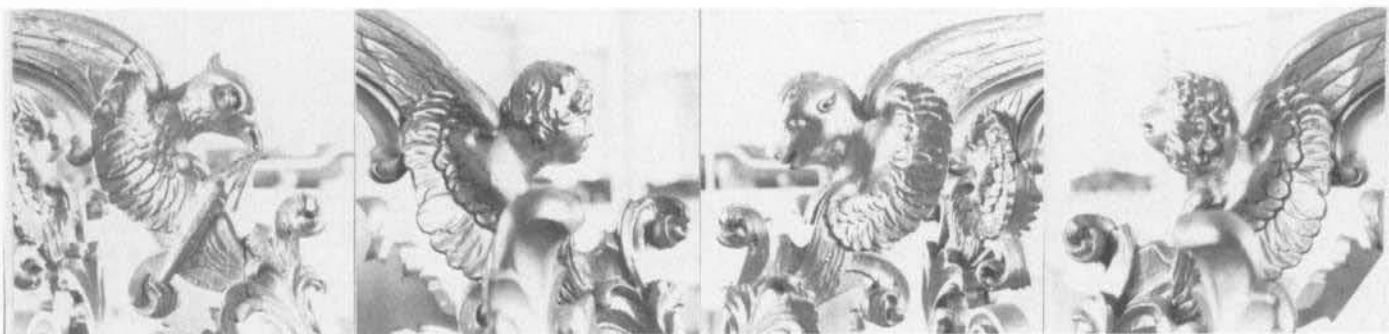


fig. 11. Les quatre évangélistes, le baldachin du maître-autel de Saint-Grégoire. (Photo de l'auteur)



fig. 12. Monstrance, tabernacle de Saint-Grégoire. (Photo de l'auteur)



fig. 13. Claude MELLAN, 1643, d'après un dessin de Jean-Jacques OLIER, vers 1643, *Monstrance*, Bibliothèque nationale, Paris, Cabinet des estampes. (Photo B.N. Paris)

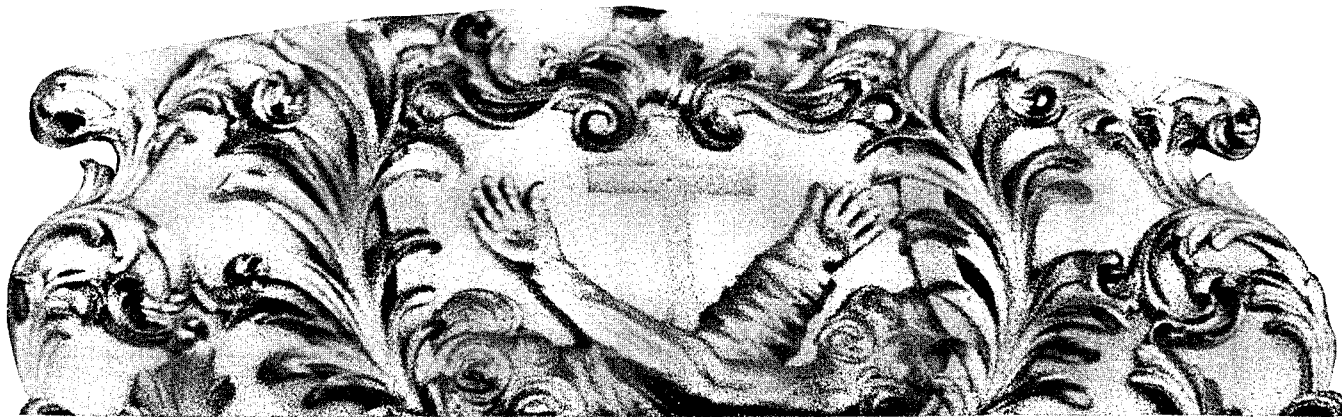


fig. 14. Armes des Récollets au fronton du retable de Saint-Grégoire. (Photo de l'auteur)



fig. 15. L'annonciation, Sainte Vierge, retable de Saint-Grégoire. (Photo de l'auteur)



fig. 16. L'annonciation, Ange Gabriel, retable de Saint-Grégoire. (Photo de l'auteur)

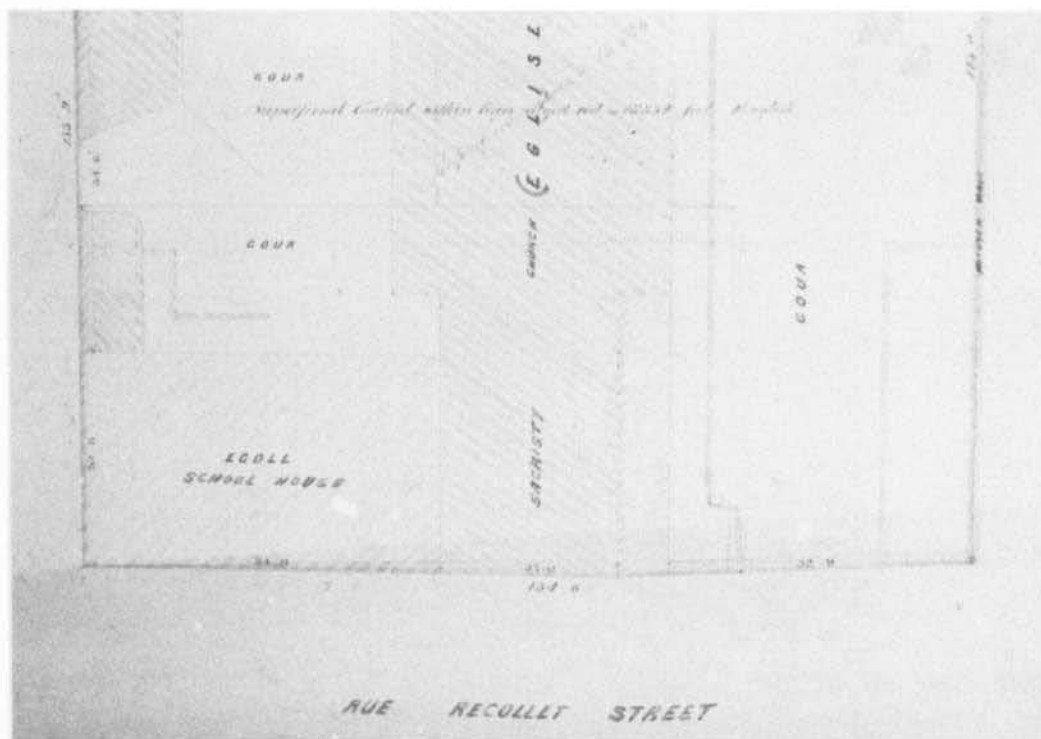


fig. 17 H.M. PERRAULT, *Plan des propriétés de la fabrique (Église des Récollets)*, 1867, Archives nationales du Québec à Montréal. (Photo de l'auteur)



fig. 18. D'après Richard SHORT, *Intérieur de la Chapelle des Récollets de Québec*, 1760, coll.: Archives publiques du Canada. (Photo A.P.C.)